



Abidjan, le 28 SEP 2012

**NOTE DE SERVICE N° 717/DGD/DU
(DIFFUSION GÉNÉRALE)**

Objet : Fermeture des frontières Est.

Réf : - Message n° 7103/MPRCD/CAB-04
du 27 septembre 2012.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du service que, conformément au message visé en référence, le Président de la République a décidé de la fermeture des frontières Est depuis le 21 septembre 2012.

Par ailleurs, si les frontières aériennes ont été ouvertes, les frontières terrestres et maritimes demeurent fermées.

Par conséquent, il est recommandé aux agents d'effectuer dans la plus grande rigueur les contrôles au départ et à l'arrivée de l'Aéroport International Félix Houphouët Boigny.

En outre, la vigilance doit être le leitmotiv de tous les agents aux postes frontières de l'Est.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL
P./ LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

